Bimensuel d'informations sportives
N°302 du Vendredi 18 Septembre 2026
300F
FANION

GESTION DU FOOTBALL NATIONAL

Le signal d'alarme est désormais rouge

P.7



JEUX DE L'AES BUKINA 2026

P.2

DE PREMIER À DERNIER, QUE S'EST-IL PASSÉ AVEC LE MALI ?



TROIS DISTINCTIONS EN ALGÉRIE

P.2



MADANI BA FAIT RAYONNER LE MALI

Boubacar Faye

P.3



Près d'un demi-siècle au cœur de l'athlétisme malien

P.5

GESTION DES ÉQUIPES NATIONALES

Demba Traoré limogé, Bako Seck maintenu ? La cohérence de la FEMAFOOT en question



Journées Nationales Arts Martiaux Féminin

P.4



DEUX JOURS DE CÉLÉBRATION ET DE RECONNAISSANCE POUR LES FEMMES DES ARTS MARTIAUX

TROIS DISTINCTIONS EN ALGÉRIE

MADANI BA FAIT RAYONNER LE MALI

Les Championnats d'Afrique de Karaté, tenus du 6 au 13 septembre 2026 en Algérie, ont été l'occasion d'une triple reconnaissance pour Me Madani Ba. Le Trésorier Général de l'Union des Fédérations Africaines de Karaté (UFAK) a reçu trois distinctions décernées respectivement par la Fédération Algérienne de Karaté, l'UFAK et l'Union Méditerranéenne de Karaté.



La première distinction est une Médaille d'Honneur de la Fédération Algérienne de Karaté, attribuée à Me Madani Ba en reconnaissance de ses efforts, de son soutien et de son engagement en faveur du développement de la discipline.

La deuxième est un trophée de reconnaissance de l'UFAK, qui vient saluer son travail au sein de l'instance continentale en qualité de Trésorier Général.

La troisième distinction lui a été décernée par l'Union Méditerranéenne de Karaté, qui rassemble 26 pays d'Europe et d'Afrique du Nord, notamment la France, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Libye et l'Égypte.

Interrogé sur ces distinctions, Me Madani Ba évoque avant tout un sentiment de gratitude et d'humilité. Il refuse d'y voir une récompense individuelle et insiste sur la dimension collective de son engagement.

« Ces distinctions ne sont pas le fruit d'un travail isolé mais le résultat d'un engagement collectif au service du karaté africain. »

Pour lui, ces trophées représentent également la reconnaissance d'un travail de longue haleine mené avec ses collègues au sein de l'UFAK. Ils symbolisent, selon lui, les liens de fraternité et de coopération entre les fédérations africaines et méditerranéennes de karaté.

Me Madani Ba y voit aussi une source de motivation supplémentaire : ***« Ces honneurs m'encouragent à redoubler d'efforts pour la promotion de notre sport. »***

Une reconnaissance qui dépasse sa personne

Ancien Secrétaire Général de la Fédération Malienne de Karaté, Me Madani Ba est aujourd'hui Président en exercice de la Ligue de Karaté de Bamako, tout en assumant ses fonctions de Trésorier Général de l'UFAK. Ces responsabilités placent le dirigeant au cœur de la gouvernance du karaté, au niveau national comme continental. Il considère ainsi les distinctions reçues comme un encouragement adressé à l'ensemble de la famille du karaté malien et africain.

Dans cet entretien, Me Madani Ba a également tenu à saluer les acteurs qui accompagnent le développement du sport au Mali. Il adresse ses remerciements au Directeur National des Sports, Boubou Diallo, ainsi qu'au Ministère des Sports pour leur soutien constant. Il salue également Habib Sissoko, Président du Comité National Olympique et Sportif du Mali, et Maître Abdoul Wahab Traoré dit Bob, pour leur accompagnement.

Au niveau international, il rend hommage au Président de l'UFAK, Souleymane Gaye, au Président de l'Union Méditerranéenne de Karaté, Bechir Cherif, ainsi qu'à Antonio Espinós, Président de la Fédération Mondiale de Karaté (WKF). Il associe à ces remerciements l'ensemble de ses collaborateurs et les acteurs du monde du karaté.

À l'endroit du mouvement sportif national, Me Madani Ba se veut résolument tourné vers l'avenir. ***« Nous avons la pleine capacité à réaliser de belles choses, tant sur le plan athlétique que sur le plan administratif. Continuons à travailler avec rigueur et détermination pour faire rayonner le sport malien. »*** Il n'oublie pas enfin les journalistes, dont il salue le rôle dans la promotion et la visibilité des efforts accomplis par les sportifs et les dirigeants.

À travers ces trois distinctions reçues en Algérie, c'est un parcours de plusieurs années au service du karaté qui est ainsi reconnu. Pour Me Madani Ba, l'essentiel reste toutefois le travail collectif et la contribution au développement du karaté africain.

Moussa DIARRA



Boubacar Faye

Près d'un demi-siècle au cœur de l'athlétisme malien

Il y a des parcours qui se racontent en années. Celui de Boubacar Faye se raconte en générations, en pistes, en sauts, en médailles et en transmission. Né le 25 mars 1964 à Bamako, Boubacar Faye découvre l'athlétisme en 1975, à l'âge de 11 ans, en intégrant l'école d'athlétisme créée par Namakoro Niaré. Ce qui commence comme une aventure de jeunesse va devenir une véritable vocation.

Depuis cette première rencontre avec la piste, il n'a pratiquement jamais cessé de servir l'athlétisme. Athlète, entraîneur, officiel technique, membre de ligue puis dirigeant fédéral, Boubacar Faye a progressivement occupé presque tous les rôles qui font vivre une discipline sportive.

Boubacar Faye restera d'abord comme un athlète spécialiste des sauts, particulièrement du saut en longueur et du triple saut. Il évolue comme athlète de 1975 à 1992. Une carrière qu'il doit finalement interrompre à seulement 28 ans, à la suite d'une blessure au genou.

Avant de quitter définitivement les pistes, il aura eu le temps de s'illustrer au niveau national. Il est notamment champion du Mali du saut en longueur en 1985, 1986 et 1987. En 1988, il franchit également les frontières pour participer aux Championnats d'Afrique d'Annaba, en Algérie, portant ainsi les couleurs du Mali sur la scène continentale. Sa carrière d'athlète s'arrête, mais son histoire avec l'athlétisme est loin d'être terminée.

Quand l'athlète devient entraîneur

À partir de 1993, Boubacar Faye change de rôle mais reste fidèle à sa passion. Il devient entraîneur, une fonction qu'il exercera jusqu'en 2005, avant de mettre fin à cette activité en raison de contraintes professionnelles.

Formé comme entraîneur de niveau II de l'IAAF, spécialisé dans les sauts, il met son expérience d'ancien compétiteur au service des jeunes athlètes.

Son passage dans l'encadrement laissera également des traces. Plusieurs athlètes maliens médaillés sur la scène africaine et détenteurs de records nationaux sont passés sous son encadrement.

Une autre manière pour lui de gagner des médailles : non plus en sautant lui-même, mais en contribuant à faire progresser ceux qui prennent la relève.

Officiel technique : comprendre le sport autrement

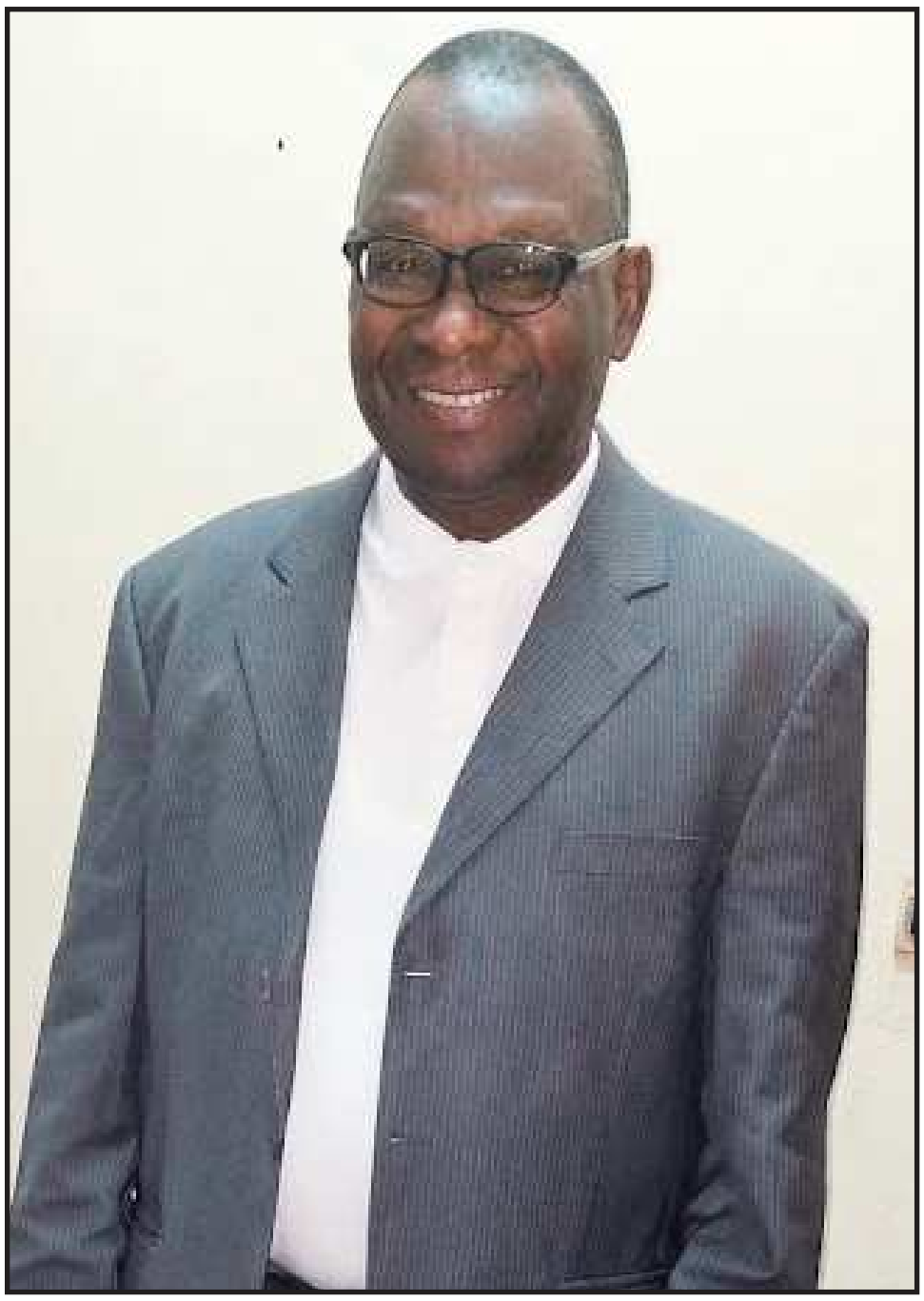
Parallèlement à sa carrière d'entraîneur, Boubacar Faye devient officiel technique dès 1992, fonction qu'il exercera jusqu'en 2005. Cette expérience lui permet de connaître l'athlétisme sous un autre angle : celui des règlements, de l'organisation et du bon déroulement des compétitions.

Ainsi, pendant plusieurs années, il est à la fois ancien athlète, entraîneur et officiel technique, une combinaison qui lui donne une connaissance particulièrement large de sa discipline.

Du terrain aux responsabilités

Son engagement se poursuit également dans les instances sportives. Boubacar Faye est membre de la Ligue de Bamako de 1993 à 2005. Il y exerce notamment des responsabilités au sein de la Commission statuts et règlements, pendant trois mandats.

En 2005, une nouvelle étape commence avec son entrée à la Fédération malienne d'athlétisme (FMA). Depuis



cette date, il y exerce des responsabilités et occupe notamment la fonction de Trésorier général, qu'il assume jusqu'à aujourd'hui. Cette longévité lui confère une connaissance rare du fonctionnement de l'athlétisme malien.

Le sport et l'enseignement : deux univers, une même philosophie

À côté de son parcours sportif, Boubacar Faye mène une carrière dans l'enseignement supérieur. Il est professeur d'enseignement supérieur à l'Institut Universitaire de Gestion (IUG). Une fonction qui correspond finalement parfaitement à son parcours sportif. Car, qu'il soit sur une piste, aux côtés d'un athlète, dans une compétition, dans une commission ou au sein d'une fédération, son parcours est marqué par une même constante : la transmission du savoir et de l'expérience.

Une vie, plusieurs générations

De 1975 à nos jours, près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis ses premiers pas dans l'école d'athlétisme de Namakoro Niaré. 17 années comme athlète, 12 années comme entraîneur, 13 années comme officiel technique, 12 années au sein de la Ligue de Bamako et plus de deux décennies au niveau fédéral: les chiffres racontent une longévité exceptionnelle.

Mais derrière ces chiffres, il y a surtout un homme qui a connu l'athlétisme depuis la piste jusqu'aux plus hautes responsabilités administratives. Boubacar Faye n'est donc pas simplement un ancien champion ou un dirigeant sportif. Il est un témoin vivant de l'évolution de l'athlétisme malien.

Celui qui a commencé par courir et sauter à 11 ans a ensuite appris à entraîner, à arbitrer, à organiser, à gérer et à transmettre. Une vie dans l'athlétisme. Une carrière au service de l'athlétisme. Et une histoire qui continue de s'écrire.

Moussa Diarra

FANION
Coordinateur
Moussa CISSE: 76 45 50 60
Directeur de publication
Moussa DIARRA: 79 36 64 38
Rédaction
Moussa DIARRA, Moriba dit Daouda DIARRA, Le Boss, Aichatou SANOGO, Madihawa Kébé, Bourama DIARRA
Distributeur: Babouya TOURE
Dépot légal: Bibliothèque nationale

7e Journées Nationales Arts Martiaux Féminin

DEUX JOURS DE CÉLÉBRATION ET DE RECONNAISSANCE POUR LES FEMMES DES ARTS MARTIAUX

L'Association des Femmes Pratiquantes des Arts Martiaux du Mali (AFPAM) a clôturé, dimanche 6 septembre 2026, la 7e édition des Journées Nationales des Arts Martiaux au Féminin (JNAMF), au terme de deux journées consacrées à la promotion, à la démonstration et à la reconnaissance du mérite des femmes engagées dans les disciplines martiales.



La première journée, tenue le samedi 5 septembre au Palais des Pionniers de Bamako, a officiellement donné le coup d'envoi de cette 7e édition. Elle a été principalement marquée par les démonstrations des femmes pratiquantes des différentes disciplines d'arts martiaux, qui ont eu l'occasion de faire étalage de leur maîtrise technique, de leur discipline et de leur engagement.

Cette ouverture a également été marquée par le discours de la présidente de l'AFPAM, Me Aïda Tiama, qui a réaffirmé la volonté de l'association de faire des arts martiaux un véritable outil d'éducation, de protection, de confiance en soi et d'épanouissement pour les femmes et les jeunes filles.

Placée sous le thème ***« Quand les arts martiaux rencontrent la culture : Éduquer, protéger et transmettre pour bâtir le Mali »***, cette édition a également voulu créer un rapprochement entre sport et culture, deux domaines porteurs de valeurs telles que le respect, la discipline, la solidarité et le dépassement de soi.

La journée d'ouverture a par ailleurs été l'occasion de rendre un hommage émouvant à Mady Keita, membre très engagé de l'AFPAM, disparu le 30 juillet 2026.

La Nuit AFPAM Awards pour clôturer en beauté

Après cette première journée consacrée notamment aux démonstrations, la 7e édition s'est achevée le dimanche 6 septembre avec la première édition de la Nuit AFPAM Awards, organisée dans la salle de basketball du Stade du 26-Mars de Bamako.

Cette grande soirée de clôture a réuni un important public ainsi que plusieurs personnalités du monde sportif, institutionnel, culturel et médiatique. Parmi les personnalités présentes figuraient notamment Bandiougou Danté, président de la Maison de la Presse du Mali, le parrain de l'événement, l'Honorable Fousseyni Ouattara, et la marraine, Mme Maïmouna Traoré. L'ambassadeur Souleymane Keita dit Kanté, des responsables de fédérations sportives, des partenaires et plusieurs acteurs du monde culturel étaient également au rendez-vous.

Les championnes mises à l'honneur

Le moment fort de cette soirée a été la remise des trophées aux meilleures athlètes féminines de différentes disciplines. Pour cette première édition des AFPAM Awards, les fédérations sportives ont été sollicitées afin de proposer les athlètes féminines ayant marqué la saison dans leurs disciplines respectives. Une démarche destinée à mettre en avant le mérite sportif et à offrir davantage de visibilité aux performances des femmes dans les arts martiaux.

Parmi les premières lauréates figuraient notamment Coulibaly Fanta Diallo en Aïkido, Fatoumata Adama Touré en Judo, Kady Sogodogo en Boxe et Awa Sacko en Karaté.

D'autres distinctions ont concerné le Taekwondo, le Yoseikan Budo, le Kung-fu, le Vovinam Viet Vo Dao, le Sambo, la Self-Défense, le Krav-Maga, le Kick-Boxing et le Close Combat, permettant ainsi de mettre en lumière la diversité des disciplines pratiquées par les femmes au Mali.

La championne du monde de Vovinam Viet Vo Dao, Oumou Kamissoko, figurait également parmi les athlètes distinguées.



Des trophées honorifiques et des reconnaissances

La Nuit AFPAM Awards a également permis de distinguer plusieurs personnalités et acteurs ayant contribué à la réussite de l'initiative.

Des trophées honorifiques ont notamment été remis à Mme Coulibaly Fanta Diallo, Me Boubacar Coulibaly dit Bolby, Mme Maïmouna Traoré, l'Honorable Fousseyni Ouattara et Mme Fatoumata Diallo, promotrice d'Ina Couture.

Les membres de la commission d'organisation ont, pour leur part, reçu des attestations de reconnaissance pour leur implication dans la préparation et la réussite de la 7e édition.

La soirée de clôture a également pris des allures de véritable rendez-vous culturel. Plusieurs artistes ont animé la cérémonie, parmi lesquels Rokia Koné, Abdoul Karim Diabaté, Mamadou Dembélé dit Dabara, Kadi Kouyaté, Diamy Sacko, Petit Bandit et Abou Sy Sora, qui a livré une prestation en live.

La mode n'a pas été oubliée, avec une présentation autour du défilé portée par Mme Fatoumata Diallo, promotrice d'Ina Couture, illustrant la volonté de l'AFPAM de rapprocher l'univers martial de la culture et de la création malienne.

À travers ces deux journées, l'AFPAM a voulu montrer que les femmes occupent une place de plus en plus importante dans les arts martiaux au Mali. Des démonstrations du Palais des Pionniers aux trophées remis au Stade du 26-Mars, la 7e édition aura été à la fois un espace d'expression sportive, de transmission, de reconnaissance et de célébration.

Pour Me Aïda Tiama et son équipe, l'enjeu dépasse la seule compétition sportive : il s'agit également de contribuer à l'éducation, à la protection, à la confiance en soi et au leadership des femmes et des jeunes filles.

La 7e édition des JNAMF s'est ainsi achevée sur une note festive et symbolique, avec une conviction réaffirmée : les femmes pratiquantes des arts martiaux ont toute leur place dans le paysage sportif et culturel malien.

Moussa DIARRA

GESTION DES ÉQUIPES NATIONALES

Demba Traoré limogé, Bako Seck maintenu ? La cohérence de la FEMAFOOT en question

La nouvelle élimination des Aiglonnets de la course à la CAN U17 2027 relance le débat sur la gestion des sélections nationales et, plus particulièrement, sur les critères qui guident les décisions du Comité exécutif de la Fédération malienne de football (FEMAFOOT), dirigé par Mahazou dit Baba Cisset.

Le 14 septembre 2026, le Mali s'est incliné face à la Guinée (2-1) au stade Lat Dior de Thiès, dans le cadre du tournoi qualificatif de l'UFOA-A U17. Cette défaite a mis fin à leur parcours et les a privés de la course à la CAN U17 2027 au Maroc. Le Mali termine dernier de son groupe avec un seul point.

Une nouvelle désillusion pour le football malien, mais surtout une situation qui rappelle une autre décision prise quelques mois auparavant par la même instance dirigeante. Le 25 mai dernier, au lendemain de l'élimination du Mali en quarts de finale de la CAN U17 au Maroc, la FEMAFOOT avait mis fin aux fonctions de Demba Mamadou Traoré.

Selon des informations, le technicien avait été informé de la décision par téléphone par le président du Comité exécutif, Mahazou dit Baba Cisset, avant la transmission d'un courrier officiel. La Fédération avait alors expliqué que cette décision s'inscrivait dans une ***« logique de résultats, d'exigence sportive et de responsabilité institutionnelle ».***

La décision avait été prise alors que le Mali avait certes quitté la CAN en quarts de finale, mais avait également obtenu sa qualification pour la Coupe du monde U17. Dans son rapport mensuel, publié par la suite, la FEMAFOOT elle-même a reconnu que cette campagne avait mis en évidence des insuffisances dans plusieurs domaines, notamment la préparation sportive, l'organisation logistique, le staff technique et l'encadrement médical.

Quelques mois plus tard, après une nouvelle élimination des U17, le sélectionneur Sékou « Bako » Seck n'a, à ce stade, pas fait l'objet d'une mesure similaire. La question mérite donc d'être posée : sur quels critères précis le Comité exécutif de la FEMAFOOT décide-t-il de maintenir un sélectionneur après une contre-performance et d'en écarter un autre ? Il serait réducteur de considérer que la défaite contre la Guinée doit automatiquement entraîner le départ de Bako Seck.

Une fédération peut parfaitement décider de maintenir sa confiance à un entraîneur malgré un échec. Elle peut considérer qu'un projet technique mérite d'être poursuivi, qu'un groupe doit bénéficier de davantage de temps ou que les circonstances de la compétition justifient une continuité.

Mais si tel est le choix de la FEMAFOOT, il serait utile que les critères qui le fondent soient clairement établis. Car quelques mois seulement séparent les deux situations. Dans les deux cas, il s'agit de la sélection nationale U17. Dans les deux cas, le Mali n'atteint pas l'objectif sportif attendu. Et dans les deux cas, la responsabilité du staff technique peut naturellement être interrogée. Pourtant, les réponses institutionnelles semblent différentes. C'est cette différence de traitement qui nourrit aujourd'hui le débat.

Une politique de « deux poids, deux mesures » ?

L'expression est forte et ne devrait pas être utilisée comme une vérité établie sans éléments permettant de démontrer une différence de traitement injustifiée. En revanche, les faits permettent légitimement de s'interroger sur la cohérence de la politique sportive appliquée aux sélectionneurs.





Si la ***« logique de résultats »*** et ***« l'exigence sportive »*** avaient constitué des motifs déterminants dans la décision de mai, il appartient désormais à la FEMAFOOT de permettre au public sportif de comprendre pourquoi ces mêmes considérations ne conduisent pas nécessairement aux mêmes conséquences en septembre.

Il ne s'agit donc pas de demander que Bako Seck soit limogé. Il s'agit plutôt de savoir si les mêmes standards d'évaluation sont appliqués à tous les techniciens chargés de conduire les sélections nationales. Cette question est d'autant plus importante que les résultats d'une sélection nationale ne dépendent pas exclusivement de son entraîneur.

Préparation, détection, choix des joueurs, programmation des stages, qualité de l'encadrement, conditions de déplacement, moyens matériels, accompagnement médical et organisation administrative participent également à la performance.

Le propre rapport de la FEMAFOOT sur la campagne de mai reconnaissait d'ailleurs la nécessité de renforcer plusieurs de ces aspects. Dès lors, une réflexion sérieuse sur les résultats des équipes nationales ne devrait pas se limiter au seul banc de touche. Lorsqu'une sélection échoue, où commence et où s'arrête la responsabilité du sélectionneur ? Et quelle part revient à l'ensemble du dispositif fédéral ? Ce sont des questions essentielles si la FEMAFOOT souhaite inscrire sa gestion dans une véritable logique de performance durable.

Le Comité exécutif dirigé par Mahazou dit Baba Cisset dispose naturellement de la légitimité institutionnelle pour choisir ses entraîneurs, les maintenir ou mettre fin à leurs missions. Mais une gouvernance sportive crédible gagne à reposer sur des critères connus, objectifs et applicables de manière cohérente.

Résultats sportifs, objectifs contractuels, progression des joueurs, qualité de la préparation, contenu du projet technique, conditions de travail : autant d'éléments qui pourraient constituer une grille d'évaluation permettant de comprendre les décisions prises. Car au-delà du cas personnel de Demba Mamadou Traoré ou de Sékou Bako Seck, c'est la méthode de gestion des sélections nationales qui est aujourd'hui interrogée.

Demba Traoré a été écarté après une élimination en quarts de finale de la CAN. Bako Seck reste en fonction après une élimination précoce dans les éliminatoires de la prochaine CAN. Deux situations différentes, certes, mais suffisamment proches pour appeler une explication sur les critères de décision.

Au moment où la FEMAFOOT affirme vouloir tirer les enseignements des campagnes internationales de ses sélections, la meilleure réponse serait peut-être de clarifier sa doctrine : quels résultats, quels objectifs et quels critères déterminent réellement le maintien ou le départ d'un sélectionneur national ?

C'est à cette condition que le débat pourra dépasser les personnes pour porter sur l'essentiel : la cohérence et la crédibilité de la gouvernance des équipes nationales maliennes.

Moussa DIARRA

LISEZ ET FAITES LIRE FANION

JEUX DE L'AES

L'ABSENCE QUI INTERROGE

Après avoir pris part à la première édition des Jeux de l'AES, le Mali était absent cette fois-ci dans l'athlétisme. Une situation qui soulève de nombreuses interrogations sur la continuité de la politique sportive et surtout sur le sort réservé aux jeunes athlètes.



L'absence de l'athlétisme malien aux Jeux de l'Alliance des États du Sahel (AES) ne passe pas inaperçue. Alors que la première édition avait vu la participation du Mali dans cette discipline, la dynamique ne semble pas avoir été reconduite pour le présent rendez-vous.

Une rupture qui pose une question simple, mais lourde de sens : que s'est-il passé entre les deux éditions pour que l'athlétisme malien ne puisse pas poursuivre la même dynamique ?

La question mérite d'être posée avec sérénité, sans procès d'intention et sans chercher à opposer les acteurs du mouvement sportif. Car derrière les considérations institutionnelles se trouvent des jeunes athlètes dont la carrière se construit précisément à travers ce type de compétition.

Lors des premiers Jeux de l'AES, le Mali avait engagé des athlètes en athlétisme, alors même que la discipline évoluait dans un contexte institutionnel particulièrement délicat. Des éléments opposés au bureau fédéral avaient alors conduit la participation malienne.

Depuis, le contexte a évolué. Pourtant, la participation de l'athlétisme malien aux Jeux de l'AES n'a pas suivi la même trajectoire. Pourquoi ? Est-ce une question administrative ? Technique ? Institutionnelle ? Ou existe-t-il d'autres contraintes qui expliqueraient cette absence ?

Il appartient naturellement aux responsables concernés d'apporter les réponses. Mais l'absence de communication suffisamment claire laisse place aux interrogations dans le monde sportif.

Le questionnement est d'autant plus légitime que l'athlétisme malien a récemment participé à la Biennale sportive. Cette participation montre que, malgré les difficultés qui peuvent exister autour de la gouvernance de la discipline, des athlètes continuent à pratiquer, à s'entraîner et à représenter leur région et leur pays.

Selon les éléments disponibles dans ce dossier, cette participation s'est également déroulée sans implication du bureau fédéral légalement reconnu par les instances concernées, dans un contexte marqué par deux décisions de la Cour suprême.

Sans préjuger de l'interprétation juridique de ces décisions, ce précédent mérite d'être pris en compte dans la réflexion actuelle. Si une participation a été rendue possible à la Biennale, pourquoi une solution similaire n'a-t-elle pas pu être envisagée pour les Jeux de l'AES ?

La question n'est pas de savoir quel camp devait l'emporter. Elle est de savoir comment préserver la participation des athlètes lorsque des difficultés institutionnelles persistent.
L'enjeu prend une dimension encore plus importante lorsqu'on regarde le profil des athlètes concernés par les Jeux de l'AES. La compétition vise notamment les jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans au 31 décembre 2026. Une catégorie particulièrement importante dans la détection et la formation des futurs champions.

Le programme d'athlétisme prévoyait notamment, chez les garçons, le 100 m, le 110 m haies, le 400 m, le 400 m haies, le 1 500 m, le 3 000 m, la longueur, le triple saut, le lancer du poids, le 4 x 100 m et le relais medley.
Chez les filles sont prévus le 100 m, le 100 m haies, le 400 m, le 400 m haies, le 800 m, le 1 500 m, la longueur, le triple saut, le lancer du poids, le 4 x 100 m et le relais medley.

Autant d'épreuves qui représentent pour ces jeunes une occasion de se mesurer à leurs homologues du Burkina Faso et du Niger, d'acquérir de l'expérience et, pour certains, de se faire remarquer.

Pour un athlète de 15, 16 ou 17 ans, chaque compétition compte. Chaque déplacement compte. Chaque confrontation compte. Une compétition internationale ou sous-régionale ne représente donc pas simplement quelques courses ou quelques concours. Elle participe à la construction d'une carrière.

Les athlètes ne devraient-ils pas rester au-dessus des divergences ? C'est probablement là que se situe la principale interrogation. Les questions de gouvernance, de légitimité et de responsabilité doivent évidemment être réglées dans les cadres prévus à cet effet. Les institutions ont leurs prérogatives et les procédures judiciaires doivent être respectées.

Mais les athlètes, eux, ne devraient-ils pas pouvoir continuer à pratiquer leur sport indépendamment de ces différends ? Le jeune sprinteur qui se prépare pour un 100 mètres n'est pas responsable des divergences entre dirigeants. Le jeune hurdler qui travaille ses franchissements n'est pas partie prenante des débats institutionnels.

La jeune athlète qui prépare un 800 mètres ou un concours de longueur ne devrait pas avoir à choisir entre des positions administratives. Elle devrait simplement avoir la possibilité de courir, sauter et défendre les couleurs du Mali.

Le véritable risque, à terme, serait de voir les difficultés institutionnelles produire des conséquences sportives durables. Car le temps sportif ne fonctionne pas comme le temps administratif. Un dossier peut attendre. Une procédure peut durer. Une controverse peut se prolonger. Mais un athlète de 17 ans n'a pas plusieurs années devant lui pour attendre qu'une situation institutionnelle soit définitivement réglée.

C'est pourquoi la question de la participation aux compétitions internationales mérite d'être traitée avec une attention particulière lorsqu'il s'agit des catégories jeunes.

Le Mali dispose de jeunes talents. La Biennale sportive l'a encore montré. Les Jeux de l'AES offrent également un espace de confrontation entre les jeunesses des trois pays. Alors une question demeure : peut-on réellement parler de promotion des jeunes talents si certains d'entre eux sont privés de compétitions pour des raisons qui dépassent le cadre strictement sportif ?

L'absence de l'athlétisme malien aux Jeux de l'AES appelle donc moins une polémique qu'une clarification. Le mouvement sportif malien a besoin de comprendre les raisons précises de cette situation.

Les athlètes et leurs encadreurs aussi. Car au-delà des bureaux, des textes, des décisions et des divergences institutionnelles, il y a une réalité simple : une génération de jeunes Maliens attend de pouvoir exprimer son talent. Le débat sur la gouvernance peut continuer dans les cadres appropriés. Mais sur la piste, le chronomètre, lui, ne connaît ni camp ni courant. Il mesure seulement le temps. Et pour ces jeunes athlètes, chaque seconde perdue peut être une occasion de moins de progresser, de se révéler et de porter le Mali.

Moussa DIARRA

GESTION DU FOOTBALL NATIONAL

Le signal d'alarme est désormais rouge

Quelques mois seulement après l'installation du nouveau Comité exécutif de la FEMAFOOT, les signaux sportifs virent au rouge. Le Djoliba AC et le Stade malien ont quitté prématurément la Ligue des champions de la CAF. Quelques jours plus tard, les Aiglonnets ont à leur tour été éliminés du tournoi qualificatif UFOA-A U17, après leur défaite face à la Guinée. Une succession de contre-performances qui ne peut plus être regardée comme une simple série de mauvais résultats.

Le football malien traverse un moment qui mérite une profonde introspection. Le constat est brutal. Sur la scène interclubs, les deux représentants maliens engagés en Ligue des champions n'ont pas franchi le premier tour préliminaire. Le Djoliba AC a été accroché à domicile par le Club Africain (2-2), tandis que le Stade malien, tenu en échec par la Colombe Sportive du Sud (0-0), a finalement été éliminé aux tirs au but (4-5).

Puis est venue la désillusion des U17. Les Aiglonnets ont perdu 2-1 face à la Guinée dans le tournoi qualificatif de la zone UFOA-A et ne participeront donc pas à la prochaine CAN U17. Trois compétitions, trois alertes différentes, mais une même interrogation : où va le football malien ?

Il serait injuste d'imputer directement à la Fédération les buts encaissés par le Djoliba, les tirs au but manqués par le Stade malien ou les erreurs commises par les jeunes Aiglonnets. Les clubs disposent de leurs propres staffs, de leurs propres dirigeants et de leurs propres responsabilités sportives. Mais la question fédérale est ailleurs.

Une fédération ne se résume pas à organiser des compétitions ou à administrer des sélections. Elle est également responsable de l'environnement général dans lequel évolue le football national : développement technique, formation, compétitions de jeunes, accompagnement des clubs engagés en Afrique, coordination avec la Direction technique nationale et préparation des sélections.

Or, le nouveau Comité exécutif, élu le 16 avril 2026 et entré en fonction quelques jours plus tard, avait affiché l'ambition d'engager une nouvelle dynamique pour le football malien.

La FEMAFOOT a notamment annoncé un projet sportif ambitieux pour les Aigles, avec comme objectifs la qualification à la CAN 2027, un parcours jusqu'en demi-finales, puis la qualification pour la Coupe du monde 2030. Ces ambitions sont désormais confrontées à une réalité beaucoup moins rassurante.

Attention à ne pas confondre responsabilité et culpabilité

Le débat mérite cependant d'être posé avec sérieux. Les éliminations du Djoliba et du Stade malien relèvent d'abord de la responsabilité sportive des deux clubs. La FEMAFOOT ne choisit ni les compositions d'équipe, ni les systèmes de jeu, ni les tireurs au but.

Mais lorsqu'un même football national accumule les contre-performances sur plusieurs fronts, la responsabilité institutionnelle devient légitimement un sujet de discussion. La vraie question n'est donc pas : « Qui est responsable de chaque défaite ? » Elle est plutôt : « Quelles réponses la Fédération apporte-t-elle à ces difficultés structurelles ? » C'est sur ce terrain que le nouveau COMEX sera attendu.

Les Aiglons : une alerte qui dépasse les U17

L'élimination des U17 est peut-être la défaite la plus préoccupante à moyen terme. Un football qui veut prétendre à la performance internationale doit être capable de renouveler ses générations, d'identifier ses talents, de les former et de leur offrir une continuité entre les catégories.

La défaite des Aiglonnets face à la Guinée ne constitue donc pas seulement un résultat négatif. Elle doit pousser à interroger la politique de formation, la détection, l'organisation des compétitions de jeunes et l'articulation entre les clubs, la DTN et les sélections nationales.



Les contre-performances des clubs et l'élimination des U17 ne signifient pas que l'équipe nationale A connaîtra nécessairement le même sort. Mais elles constituent des signaux que la Fédération aurait tort d'ignorer.

Les Aigles constituent la vitrine du football malien. La FEMAFOOT a confié les commandes de la sélection à Anthony Da Silva pour trois ans, avec des objectifs particulièrement élevés : qualification à la CAN 2027, ambition de parcours dans la compétition et qualification pour la Coupe du monde 2030.

Le nouveau sélectionneur doit donc travailler dans un environnement où les résultats des différentes catégories et des clubs constituent aussi des indicateurs de la santé générale du football national. Le temps des discours doit désormais laisser place au temps des réponses

Le nouveau COMEX est arrivé avec la promesse d'une nouvelle dynamique. Quelques mois plus tard, les premiers résultats sportifs viennent brutalement rappeler que la transformation du football malien ne se décrète pas.

Elle se construit. Elle passe par une véritable politique de formation, une meilleure préparation des clubs aux compétitions africaines, un championnat national compétitif, une DTN dotée de moyens et d'objectifs clairs, un suivi rigoureux des sélections de jeunes et une anticipation permanente des échéances internationales. Le Mali possède des joueurs talentueux, des clubs historiques et un immense réservoir de jeunes.

Ce qui manque peut-être le plus aujourd'hui, ce n'est pas le talent. C'est la capacité à transformer ce talent en résultats réguliers et durables. Les éliminations du Djoliba, du Stade malien et des U17 doivent donc être considérées comme des sonnettes d'alarme. Le prochain rendez-vous sera celui des Aigles. Et cette fois, les regards seront inévitablement tournés vers le nouveau Comité exécutif de la FEMAFOOT.

Car après les premières désillusions, le football malien n'attend plus seulement des explications. Il attend des actes. Cette version évite d'affirmer sans preuve que le COMEX a causé les éliminations, mais établit clairement pourquoi sa responsabilité institutionnelle et son obligation de résultats peuvent être mises en débat.

Moussa DIARRA

JEUX DE L'AES BUKINA 2026

DE PREMIER À DERNIER, QUE S'EST-IL PASSÉ AVEC LE MALI ?

Un an après avoir dominé la première édition, le Mali recule au classement des Jeux de l'AES. Une chute qui soulève de sérieuses interrogations sur les choix opérés pour Ouagadougou 2026.

Le contraste est saisissant. En 2025, à Bamako, le Mali terminait premier des premiers Jeux de l'Alliance des États du Sahel, avec 59 médailles, dont 27 en or, 21 en argent et 11 en bronze. Un an plus tard, à Ouagadougou, le Mali termine dernier avec 69 médailles : 20 en or, 27 en argent et 22 en bronze, derrière le Burkina Faso, largement en tête avec 140 médailles, et le Niger avec 87.

Certes, le Mali a remporté davantage de médailles qu'en 2025. Mais dans une compétition où le classement est établi avant tout par le nombre de médailles d'or, la baisse de 27 à 20 titres est particulièrement significative.

Comment expliquer un tel recul ? La question mérite d'être posée sans détour.
Le problème n'est peut-être pas le nombre de médailles, mais les choix opérés

Il serait trop facile de réduire ce classement à une simple contre-performance des sportifs maliens.

Les athlètes ne décident ni des disciplines engagées, ni de la composition des délégations, ni des modalités de préparation. Ils concourent dans le cadre qui leur est proposé. Dès lors, l'analyse doit remonter plus haut : comment la participation malienne a-t-elle été préparée ? Quelles disciplines ont été retenues ? Quels athlètes ont été sélectionnés ? Sur quels critères ? Quel rôle les fédérations sportives ont-elles joué ? Quels moyens ont été mobilisés ? Et surtout, toutes les disciplines susceptibles de rapporter des médailles ont-elles réellement bénéficié de la même attention ?

L'absence de l'athlétisme, une question centrale

C'est probablement l'une des principales interrogations de cette participation. L'athlétisme figurait au programme des Jeux de Ouagadougou. Or, des informations faisant état d'une non-implication de la Fédération malienne d'athlétisme dans la préparation de cette participation soulèvent des questions qui méritent des réponses officielles.

Si ces informations sont confirmées, pourquoi une fédération opérationnelle et ses athlètes n'ont-ils pas été pleinement associés à la préparation ? Qui a pris la décision ? Sur quelle base ? Le choix relevait-il du département chargé des Sports, de la délégation, de la commission de sélection ou d'une autre structure ? Il ne s'agit pas ici d'accuser. Il s'agit de comprendre. Car l'athlétisme n'est pas une discipline secondaire dans une compétition multisports. Avec ses nombreuses épreuves, il peut peser lourd dans un classement général.

Le Burkina Faso l'a d'ailleurs démontré à Ouagadougou, en réalisant une importante moisson dans cette discipline. Dès lors, une question apparaît presque naturellement : le Mali pouvait-il se permettre de ne pas mobiliser pleinement son potentiel dans une discipline aussi pourvoyeuse de médailles ?

Mais pourquoi partir sans les athlètes ?

C'est là que le débat devient encore plus intéressant. Si l'absence de l'athlétisme malien a effectivement contribué au recul du pays, il faut alors poser la question suivante : Pourquoi le Mali est-il parti aux Jeux de l'AES sans une représentation complète dans cette discipline ? Il existe une fédération. Il existe des entraîneurs. Il existe des athlètes. Alors pourquoi cette force sportive n'aurait-elle pas été mobilisée dans le cadre des Jeux de l'AES ? Cette interrogation mérite une réponse claire du département en charge des Sports.

Un recul qui ne peut pas être banalisé

Passer de la première à la dernière place entre deux éditions d'une même compétition régionale ne doit pas être considéré comme un simple accident statistique. Le Mali comptait 27 médailles d'or en 2025. Il n'en compte plus que 20 en 2026. Dans le même temps, le Burkina Faso est passé de 14 médailles d'or lors de la première édition à 64 lors de la deuxième selon les bilans publiés.

Il ne signifie pas nécessairement que le niveau des sportifs maliens a brutalement chuté. Il peut aussi traduire des différences dans le nombre d'épreuves disputées, la préparation, les choix de participation ou les stratégies adoptées par les trois pays.
C'est précisément pour cela qu'une évaluation détaillée s'impose.

Le département doit expliquer les choix

Après Ouagadougou, le Mali ne devrait pas simplement compter ses médailles. Il devrait surtout auditer sa participation. Il faut savoir quelles fédérations ont été associées à la préparation, quelles disciplines ont été engagées, lesquelles ne l'ont pas été, combien d'athlètes étaient initialement prévus et combien ont finalement participé. Il faut également comprendre les critères ayant présidé à la composition de la délégation.

Cette transparence permettrait de distinguer ce qui relève de la performance sportive de ce qui relève de la préparation institutionnelle.

Les Jeux de l'AES sont appelés à devenir un rendez-vous sportif important entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Dans ce contexte, la participation malienne ne peut pas être pensée comme une simple formalité. Le Mali a été le premier champion de cette compétition. Il est aujourd'hui dernier au classement général. Cette situation doit interpeller.

Pas pour chercher des boucs émissaires, mais pour identifier les insuffisances et éviter leur répétition. Et au cœur de cette réflexion se trouve une question qui reste entière : Si l'athlétisme pouvait contribuer significativement au bilan malien, pourquoi le Mali n'a-t-il pas aligné ses meilleurs atouts dans cette discipline ?
La réponse appartient désormais aux responsables de la préparation et du sport national. Ouagadougou a livré les résultats. Bamako doit maintenant livrer les explications

Moussa DIARRA


FIBRE
OPTIQUE
AN KA SO
Moov Africa
Malitel
Votre débit internet augmente et reste au même prix 15 000 F
DE 10 Mbt/s
à 30Mbt/s
SPIRIT
Google Play
App Store